



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE BRETAGNE, BASSE-NORMANDIE ET PAYS DE LOIRE
ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE POUR MINEURS D'ORVAULT

Orvault, le 06 août 2019

Réf. : NS 138-2019/SEC/JIM/CJ
Affaire suivie par J. INACIO MARTA

NOTE DE SERVICE

OBJET : Protocole gale

Je vous informe que le mineur x se disant Amine SALHI, affecté au quartier disciplinaire cellule 04 fait actuellement l'objet d'un protocole gale.

Vous trouverez, ci-joint, les étapes à suivre dans le cadre du protocole gale. Le binôme est en soutien du mineur sur la mise en place du protocole.

La première phase du protocole se fait à J0 suite au signalement de l'unité sanitaire. Cela consiste en une douche de l'intéressé et au nettoyage de tous ses effets personnels (le nettoyage se fait par GEPSA hors unité de vie), au changement de sa literie et de sa serviette de toilette, et au *traitement ou changement de son matelas et de son oreiller.*

La seconde phase se fait à J8 : les opérations de lavage des effets personnels et le douche doivent être renouvelées, ainsi que le change de sa literie et de sa serviette de toilette et le traitement du matelas à l'APAR.

Le mineur n'a pas accès au sport ni aux collectifs repas pendant les 24 heures qui suivent chacune des 2 étapes du protocole (car il ne doit pas prendre de douche pendant cette période). Les personnels doivent vérifier que lors des promenades ou des activités le mineur n'échange pas linge avec les autres mineurs

L'ensemble des acteurs du protocole veillera à respecter strictement chaque étape du protocole.

Rappels à l'intention des personnels concernant le parasite de la gâle :

- L'incubation du parasite est de quelques jours à 3 semaines
- La transmission inter-humaine peut se faire par contact prolongé direct, ou par contact indirect en cas de partage de literie ou de vêtement
- Le parasite ne survit pas hors contact humain au-delà de 24 heures
- Le parasite est détruit à 55° et meurt après 72h dans un sac plastique fermé

En cas d'interrogation sur le déroulé du protocole je vous invite à prendre contact avec le personnel soignant de l'unité sanitaire.

Le Directeur,
J. INACIO MARTA

ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE POUR MINEURS D'ORVAULT

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Direction A.P. | <input type="checkbox"/> Service des RH | <input checked="" type="checkbox"/> DSEEPM | <input checked="" type="checkbox"/> Lecture appel |
| <input checked="" type="checkbox"/> Chef de détention et Adjoints | <input type="checkbox"/> Service des agents | <input checked="" type="checkbox"/> Direction E.N. | <input type="checkbox"/> Affichage |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} Surveillants | <input checked="" type="checkbox"/> BGD | <input checked="" type="checkbox"/> Responsable Site GEPSA | <input checked="" type="checkbox"/> Diffusion électronique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Major | <input checked="" type="checkbox"/> Unité de Vie : <input type="text" value="TOUTES"/> | <input checked="" type="checkbox"/> UCSA - SMPR | <input checked="" type="checkbox"/> Diffusion papier |
| <input checked="" type="checkbox"/> Greffe | <input checked="" type="checkbox"/> PEP - PCI | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : <input type="text" value="EUREST"/> | |



PROTOCOLE GALE

Nom : x se disant SALHI Prénom : Amine Numéro d'écou : 1958

Affectation : UV QD 004

Date de lancement du protocole : 06/08/2019

ETAPE	DESIGNATION	ACTEURS	Agent validant le service fait
1	J0 : signalement du cas de gale ou de la suspicion, puis lancement de la procédure	Unité sanitaire	
2	Donner les instructions à la personne détenue	Unité sanitaire	
3	Fournir les produits A PAR (spray pour les effets personnels) et Ascabiol (lotion pour la douche), et éventuellement traitement médicamenteux.	Unité sanitaire	
4	Informers l'unité de vie par téléphone, faxer un signalement à la direction AP, informer GEPSA	Unité sanitaire	
5	Remettre 2 lots de vêtements, 1 lot literie et une nouvelle serviette de toilette sur unité.	GEPSA	
6	Placer dans le sac 1 tout le linge personnel (même ce qui n'a pas été porté) pour remise à GEPSA pour nettoyage en machine. Désinfecter à l'A PAR et placer dans le sac 2 les effets qui ne sont pas lavables en machine. Laissez agir 3 h minimum. Placer la literie usagée dans le sac 3 pour remise à GEPSA.	Personne détenue sous contrôle du binôme	
7	Faire prendre une douche au mineur en cellule et lui préciser qu'il doit mettre tout le produit. Récupérer le flacon vide à l'issue de la douche. Lui rappeler qu'il ne doit pas prendre de nouvelle douche avant 24 h. Lui remettre le 1 ^{er} lot de vêtements propres et la literie propre. Faire procéder le mineur au nettoyage classique de la cellule.	Personne détenue sous contrôle du binôme	
8	Nettoyage des effets personnels du mineur par Gepsa en machine à 60 degrés hors unité de vie. Remise des torchons d'unité à Gepsa pour nettoyage.	Gepsa	
9	<i>Changer l'oreiller et le matelas, les traiter à l'APAR et les mettre en quarantaine pendant 3 jours.</i> <i>Ou</i> <i>Désinfecter l'oreiller et le matelas à l'A PAR, laissez agir le produit au moins 3 heures.</i>	Gepsa	
10	J1 : lui faire prendre une douche en cellule pour rincer le produit. Lui remettre le second lot de vêtements propres.	Binôme	
11	Retour sur unité des effets personnels du mineur nettoyés à 60 degrés	Gepsa	
12	Si le mineur participe à des activités où des effets de protection sont partagés par différentes personnes, procéder au lavage à l'A- PAR de ces effets ou en machine à 60 degrés.	Personnel encadrant l'activité	
13	J8 : informer le mineur qu'il doit reprendre l'ensemble du protocole. Informers GEPSA et l'unité de vie.	Unité sanitaire	
14	Accompagner le mineur dans la reprise du protocole : étape 6,7,8 et 9.	Personne détenue sous contrôle du binôme	
15	J9 : rinçage du produit à la douche et retour des effets personnels après nettoyage par Gepsa.	Personne détenue sous contrôle du binôme	



**SIGNALEMENT POUR LA DESINFECTION
DE LA LITERIE ET DU LINGE**

**A remettre au Directeur de l'Etablissement ou au Chef de Détention
(Copie dans le dossier)**



E

SALHJ
Amine
08/06/2003
E le 28/11/18 15:10
026774671
M 15A
187847958

Merci de faire appliquer en date du : 7/08.....

Rayer les mentions inutiles :

Le matelas et l'oreiller doivent être décontaminés avec le produit fourni par l'UCSA et mis en quarantaine (1 semaine). Mise en place d'un nouveau matelas et nouvel oreiller.

Mettre les vêtements et le linge hôtelier dans des sacs séparés et les traiter avec les spray fournis par l'UCSA.

Délivrer à la personne un lot de vêtements propres.

La personne nécessite l'application d'un traitement après avoir pris une douche. Après l'application du traitement, la personne ne doit porter que du linge propre. La prochaine douche doit avoir lieu au moins 24 heures après l'application du traitement.

La personne nécessite un traitement médicamenteux qui a déjà été délivré à l'UCSA.

Procéder au nettoyage des torchons de l'unité.

Nom du médecin ou de l'IDE : Emile
Date et Signature : Ida JRM D



**SIGNALEMENT POUR LA DESINFECTION
DE LA LITERIE ET DU LINGE**

A remettre au Directeur de l'Etablissement ou au Chef de Détention



E (Copie dans le dossier)

SALHI 026774671
Amine M 15A
05/06/2009 187847958
E le 28/11/16 16:10

Le matelas et l'oreiller doivent être décontaminés avec le produit fourni par l'UCSA et mis en quarantaine (1 semaine). Mise en place d'un nouveau matelas et nouvel oreiller.

Mettre les vêtements et le linge hôtelier dans des sacs séparés et les traiter avec le produit fournis par l'UCSA.

Les linges fragiles peuvent être enfermés sans produits pendant 3 jours dans un sac plastique, ce qui permet la décontamination.

Le 7/08 (J0)

Délivrer à la personne 2 lots de vêtements propres et de linge de lit et de toilette propre.

Le patient les utilisera à J0 et 24h après.

Le 14/08 (J8)

Délivrer à la personne 2 lots de vêtements propres et de linge de lit et de toilette propre.

Le patient les utilisera à J8 et à 24h après.

Nom du médecin ou de l'IDE :

Emilie

Signature :

Ida USMP

